

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE MONTMORENCY

Procès-verbal de la session spéciale du conseil du Village de Sainte-Pétronille, tenue le Lundi le 3 décembre 2018 à 21 h et à laquelle sont présents Harold Noël, maire, ainsi que mesdames et messieurs les conseillers : Éric Bussière, Yves-André Beaulé, Jean Côté, Lison Berthiaume, Nancy Duchaine, Marie-Claude Laflamme.

2018-160

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session spéciale du 3 décembre 2018

Il est proposé par monsieur Yves-André Beaulé et appuyé par Madame Marie-Claude Laflamme d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du 3 décembre 2018:

1. Mot du Maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session spéciale du 3 décembre 2018
3. Budget 2019
4. Projet de règlement # 417 fixant le taux de taxes foncières générales à taux variés, la tarification des services ainsi que les modalités de paiement pour l'année 2019
5. Règlement # 418 fixant le taux de la compensation à être versée, en vertu de l'article 205 de la loi sur la fiscalité municipale, par les institutions religieuses
6. Adoption du programme triennal d'immobilisation 2019-2020-2021
9. Période de questions
10. Levée de la session

ADOPTÉE

Budget 2019

M. le maire présente le budget 2019 aux personnes présentes :

Village de Sainte-Pétronille
Prévisions budgétaires
2019

Dépenses	Budg. 2018	Budg. 2019
<u>Conseil municipal</u>		
Salaires / allocations de dépenses	50 184	54 108
Retenues à la source	5 125	4 988
Frais de comité	3 000	3 000
Frais de représentation	1 500	1 500
<u>Application de la loi</u>		
Cour municipale	500	500
<u>Masse salariale - Employés</u>		
Salaires	141 057	164 892
Cotisations patronales	30 480	37 208
<u>Gestion financière et administrative</u>		
Frais de déplacement & représentation	900	900
Frais de poste (+ publicité)	4 200	4 200
Téléphone	5 200	5 200
Hébergement site Web	150	150
Journal Autour de l'île	6 896	6 936
Réception	6 000	8 000
Services juridiques	20 000	20 000
Vérification	9 000	12 000
Informatique	7 500	7 500
Frais des mutations	200	200
Formation & perfectionnement	2 000	3 000
Assurance resp. publ.	12 500	15 600
Cotisation, assurance & abonnement	3 000	3 000
Entretien-Mairie	10 000	10 500
Équipement de bureau (photocopieur)	6 000	6 000
Autres cadeaux	4 000	4 000
Fournitures de bureau	3 000	4 000
Électricité – Mairie	6 500	6 500
Mauvaises créances	500	500
Quote-part - M R C	134 029	140 938
Quote-part - C M Q	8 265	9 000
Aide financière	7 000	7 000
Intérêts et pénalités	150	150
Système alerte population		2 000

Dépenses	Budg. 2018	Budg. 2019
<u>Greffe</u>		
Élection	7 900	7 900
Fournitures de bureau	2 500	2 500
<u>Évaluation</u>		
Évaluation	39 000	29 800
<u>Sécurité publique</u>		
Sûreté du Québec	165 000	165 000
Police locale	2 000	2 000
Service incendie	87 100	87 100
Mesures d'urgence	500	500
Citerne (servitudes)	1 800	1 850
Citerne (déneigement)	315	400
Gratification	100	0
<u>Transport</u>		
Inspecteur agraire	1 000	1 000
Frais de déplacement	3 500	1 500
Téléphone voirie	650	650
Frais de génie	5 000	5 000
Immatriculation	450	450
Location matériel et véhicules	1 000	1 000
Entretien garage	1 000	1 000
Entretien et réparation véhicules	3 500	6 000
Voirie	40 000	40 000
Essence	2 000	5 000
Articles de quincaillerie	1 500	1 500
Signalisation	3 000	3 000
Enlèvement de la neige (+ trottoirs)	70 400	71 000
Sable	7 500	7 500
Entretien éclairage	5 000	5 000
Éclairage des rues	15 000	10 000
Transport adapté	5 000	5 200
<u>Hygiène du milieu</u>		
Enlèvement des ordures	93 240	96 800
Analyse d'eau	2 000	2 000
Toilette chimique rue du Quai	5 000	2 500
<u>Aménagement et urbanisme</u>		
Secrétaire CCU	1 500	1 500
Urbanisme	10 000	10 000
Boisé - Aménagement	100 000	115 000
Embellissement du territoire	32 700	34 000

Dépenses	Budg. 2018	Budg. 2019
Arts et culture	7 000	0
Loisirs		
Entretien – Centre communautaire	4 000	11 000
Huile à chauffage	8 000	8 000
Articles de quincaillerie	500	500
Électricité – centre	3 500	3 600
Hockey	600	1 100
Entretien et réparation patinoire	1 100	1 100
Camp de jour	12 000	12 000
Balle molle	100	100
Comité loisirs	0	2 000
Ent. & rép. terrain de jeux	1 000	1 000
Jeux	1 000	1 000
Électricité	2 200	2 200
Ski de fond	3 200	3 500
Sentier pédestre	0	0
Soccer	1 000	1 200
CSST-Bénévoles	200	200
Bibliothèque	11 500	14 000
Fonds d'investissements		
Sans papier	20 000	1 000
Rue des Pins Nord	75 000	150 000
Rue des Pins Sud	50 000	50 000
Ass. Eaux Usées - Professionnels	250 000	350 000
Éclairage des rues - DEL	0	25 000
MADA	11 000	0
Appel d'offes ingénieurs	10 000	0
Structure toilette Goéliche	5 000	0
Surface multi-sports	100 000	140 000
Horatio Walker	10 000	5 000
Camion municipal		60 000
Centre communautaire		5 000
Païement Interac		850
Rue Marie-Anne		12 200
Total	1 792 891	2 128 670

Revenus	Budg. 2018	Budg. 2019
<u>Taxes</u>		
Taxes - Résidentiel	1 009 256	1 048 275
Taxes - Affaires	13 334	13 142
Taxes - Institutionnel	15 224	15 631
Vidanges	93 240	96 800
<u>Autres revenus de sources locales</u>		
Activités récréatives	1 000	1 000
Location de salles	1 700	1 700
Loyers	5 220	5 250
Recouvrement de tiers	225	225
Autres	5	5
Autres (photocopies)	195	195
Licences et permis	3 000	3 000
Droits de mutations	30 000	40 000
Amendes et pénalités	2 000	2 000
Intérêts : banque	1 000	1 000
taxes	2 000	2 000
Autre : droits de lotissement		0
Inscriptions camp de jour	0	0
Autres services rendus - Foyer	3 535	3 595
<u>Transferts inconditionnels</u>		
TECQ - Ass. Eaux Usées - Professionnels	181 133	400 000
TECQ - Réfection mairie	0	0
Ponceau - Rue des Pins Sud	0	0
Pacte rural	60 000	60 000
PIQM MADA (Boisé de l'Église)	80 000	80 000
Appropriation - Surplus	290 824	354 852
Total	1 792 891	2 128 670

Règlement # 417 fixant le taux de taxes foncières générales à taux variés, la tarification des services ainsi que les modalités de paiement pour l'année 2019

ATTENDU les dispositions des articles 978 à 979.1, 981 et 991 du code municipal ainsi que des articles 244.29 à 244.45.4 de la Loi sur la Fiscalité municipale et concernant la taxe foncière générale à taux variés, la taxe spéciale, les compensations pour les services municipaux, et la fixation du taux d'intérêt ;

ATTENDU l'article 252 de la loi sur la Fiscalité municipale concernant le paiement par versements;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné à l'assemblée régulière du 5 novembre 2018 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Bussière et appuyé par monsieur Jean Côté :

que le règlement # 417 pour déterminer le taux des taxes foncières générales à taux variés, le taux des taxes spéciales, la tarification des services ainsi que les modalités de paiements pour l'année 2019 soit adopté ainsi qu'il suit à savoir :

ARTICLE 1 TAXE FONCIÈRE CATÉGORIE RÉSIDENTIELLE

Qu'une taxe de 52.7 ¢ du 100 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour toute l'année fiscale 2019, sur tout immeuble imposable situé sur le territoire du Village de Sainte-Pétronille.

ARTICLE 2 TAUX DE TAXE CATÉGORIE DES NON RÉSIDENTIELS

Qu'une taxe de 25 ¢ du 100 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour toute l'année fiscale 2019, sur tout immeuble non résidentiel situé sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Pétronille.

ARTICLE 3 TARIF POUR LES ORDURES

Qu'un tarif annuel, selon les catégories ci-après décrites, soit exigé et prélevé pour l'année fiscale 2019, selon les modalités du règlement en vigueur.

La compensation générale de base pour tout logement où l'on tient feu et lieu, est de 187 \$.

ARTICLE 4 TAUX D'INTÉRÊT

Qu'un taux d'intérêt de 10 % annuel, soit appliqué pour tout compte passé dû au village de Sainte-Pétronille pour l'année fiscale 2019.

ARTICLE 5 NOMBRE DE VERSEMENT

Le débiteur de tout compte de taxes (foncières, spéciales et de services) de 300 \$ et moins devra payer son compte 30 jours après l'envoi dudit compte. Cependant, le débiteur de tout compte de taxes (foncières, spéciales et de services) de 300 \$ et plus aura le choix de payer en un seul versement ou en trois versements égaux. Par contre, le contribuable qui paie en retard son premier versement sera dans l'obligation de payer son compte en totalité plus les intérêts qui seront encourus.

L'échéance pour le paiement des taxes sera :

- a) 1er versement : 30 jours après l'envoi du compte de taxes.
- b) 2e versement : 15 mai 2019.
- c) 3e versement : 15 août 2019.

ARTICLE 6

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉE

2018-162

Règlement # 418 fixant le taux de la compensation à être versée, en vertu de l'article 205 de la loi sur la fiscalité municipale, par les institutions religieuses

Attendu que certains immeubles appartenant à des institutions religieuses ne sont pas imposables en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives ;

Attendu que le conseil peut cependant assujettir au paiement d'une compensation pour services municipaux ces immeubles déclarés non imposables en vertu de l'article 204 de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives ;

Attendu qu'un avis de motion a été préalablement donné à la session du 5 novembre 2018;

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Bussière et appuyé par monsieur Yves-André Beulé :

et il est ordonné et statué par le conseil ce qui suit, à savoir :

1- qu'une compensation soit imposée en vertu de l'article 205 de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives;

2- que le taux de la compensation pour l'année 2019 soit de 52.7 ¢ du cent dollar de l'évaluation foncière;

3- le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

2018-163

Adoption du programme triennal d'immobilisation 2019-2020-2021

Attendu que le Conseil doit adopter un plan triennal d'immobilisations (PTI) ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yves-André Beulé et appuyé par monsieur Éric Bussière :

d'adopter le tableau suivant comme plan triennal d'immobilisations pour les années 2019-2020-2021.

ADOPTÉE



Village de
Sainte-Désirée

Plan triennal d'immobilisations (2019-2021)

Année	Projet	Valeur	Moyen de financement	Portion subventionnée
2019	Parc municipal	115 000	Programme PIQM MADA	80%
	Assainissement des eaux usées - Plans et devis	350 000	TECQ	80%
	Surface multi-sports	140 000	Programme de soutien aux inst. Sportives et recr.	80%
Total 2019		605 000 \$		
2020	Projet assainissement des eaux usées	4 500 000	TECQ et PRIMEAU	80%
Total 2020		4 500 000 \$		
2021	Sentier pédestre	20 000	Budget	0%
Total 2021		20 000 \$		
Total combiné		5 125 000 \$		

Période de questions

2018-164

Levée de la session

La levée de la session est proposée par monsieur Éric Bussière et appuyée par monsieur Jean Côté à 22 h 12.

ADOPTÉE

Jean-François Labbé
Directeur général/secrétaire-trésorier

Harold Noël, maire